

AVIS PUBLIC



Division du territoire municipal en districts électoraux pour les élections générales de novembre 2021

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Consultation publique

le 7 octobre 2020 à 13 h 30 et à 18 h 30

La Commission de la représentation électorale tiendra une consultation publique par visioconférence, le 7 octobre prochain, au sujet du règlement de division numéro 682, divisant le territoire municipal en huit districts électoraux, adopté par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac le 22 juin 2020. La Commission étudiera également, dans le cadre de cette consultation, les mémoires, les documents et les commentaires qui lui seront transmis au plus tard le 6 octobre.

Les électrices et les électeurs, les organismes ainsi que les représentantes et représentants de la municipalité sont invités à faire connaître leur opinion dans le cadre de cette consultation.

CONSULTATION
PUBLIQUE PAR
VISIOCONFÉRENCE

**LE 7 OCTOBRE 2020
À 13 h 30 ET À 18 h 30**

Vous devez remplir un formulaire de participation, au plus tard le 6 octobre, à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca/consultations pour :

- participer ou assister à la consultation publique par visioconférence ou par téléphone ;
- transmettre un mémoire, un document ou un commentaire à l'attention de la Commission dans le cadre de cette consultation.

Vous trouverez aussi à cette adresse le règlement de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La Commission tient une consultation publique lorsque le nombre de personnes ou d'organismes s'opposant à un règlement de division en districts électoraux répond aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (art. 25).

Pour plus d'information concernant cette consultation, communiquez avec le centre de renseignements par téléphone, au 1 888 353-2846, ou par courriel, à l'adresse info@electionsquebec.qc.ca.

L'adjointe au président et secrétaire de la
Commission de la représentation électorale,
Catherine Lagacé



Commission de la représentation
électorale du Québec